



Information aux familles

Madame, Monsieur

Pour la rentrée de septembre 2022, vous souhaitez inscrire votre enfant dans le RPI.

Pour cela, voici les démarches à suivre : **inscription en mairie** puis, **admission par la directrice** du RPI.

Vous devez **dès le 13 avril 2022** :

- ☞ Retirer le dossier d'inscription en mairie d'ECURIE ou de ROCLINCOURT
- ☞ Déposer le dossier complet dans la commune de votre choix, avec les pièces demandées, **avant le 31 mai 2022**.

Dossier
d'inscription

Afin de **procéder à son inscription**, je vous demande :

♣ De nous fournir une copie des documents suivants,

agrafer ensemble ces documents

1. **Justificatif d'identité** : livret de famille (copie complète)
2. **Certificat de vaccinations** (photocopies du carnet de santé / indiquer NOM et Prénom sur les pages)
3. **Assurance scolaire** : dès réception de votre attestation

♣ De nous faire parvenir,

1. **Le certificat de radiation ... si votre enfant est déjà scolarisé**. Il est à demander dès à présent au/à la directeur-trice de son école actuelle. Il peut vous être envoyé par courriel par son école.
2. **Le livret scolaire** de l'école d'origine sera à transmettre à la directrice.

♣ De compléter avec exactitude et nous retourner les documents suivants,

1. Le dossier d'inscription.
2. Le dossier cantine-garderie.
3. **Si dérogation** : Lettre explicative relative à la demande de dérogation et justificatifs nécessaires selon le motif de dérogation.

La rubrique relative aux parents et à **l'exercice de l'autorité parentale** est indispensable pour garantir des relations harmonieuses entre les municipalités, l'école et les deux parents, dans l'intérêt même de l'élève. Celle concernant **les proches que vous autorisez** à reprendre l'enfant à votre place a pour objectif d'éviter tout malentendu.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer de toute modification intervenant en cours d'année.

Je vous remercie de votre collaboration et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.



Cordialement,

La présidente du SYLVERE, M^{me} F. LOURDEL